



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Animaux de compagnie

Question écrite n° 44692

Texte de la question

M. François d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conditions de vie des animaux de compagnie, en France. Le Gouvernement doit être rendu destinataire d'un memorandum complet intitulé : Projet pour diminuer la misère animale en France et pour faire obstacle aux trafiquants. Pour ce faire, il est nécessaire d'engager un projet de financement public des refuges, engager des programmes sanitaires, entamer une décentralisation des mégalo-refuges, rendre obligatoire dans les mairies la déclaration des animaux, enfin rendre le tatouage obligatoire, avec renforcement des peines correctionnelles tendant à réprimer les atteintes à l'intégrité animale. Afin de parfaire le système, les défenseurs des animaux souhaitent la création d'une structure interministérielle de liaison, ainsi qu'une commission nationale des méthodes substitutives à la vivisection. Il lui demande les suites possibles à réserver à ces requêtes.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44692

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5716